Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Implication minimale dans le cadre d'un forfait jour

Par Manu06

Bonjour,

Je suis "cadre autonome" au forfait jour. Mon poste requiert de travailler en moyenne de 9h à 22h pour remplir les objectifs.
Je souhaite lever le pied et travailler désormais de 10h à 17h tous les jours à mon rythme. Qu'est-ce que je risque ?

Je vous remercie par avance.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Rien du tout. Sauf si vous manquez des réunions importantes ou des appels du client pendant vos heures de repos.